



© Dries Geyskens - Fotoklub SAB

Sommaire:

Dossier:
"LIFE" : le chaînon manquant 1-2-3
Stop aux pluies acides!

Consommation :
Sardines cherchent clients 4

Presse:
Libre comme la plume..... 5

La Belgique et l'Union:
Pas d'Europe sans les citoyens..... 6-7

Cinéma européen:
Agir sur la diffusion 8-9

Manuel Marin:
Investir dans la
région méditerranéenne 10

Europe sans frontières: 11-13

Parlez-nous d'Europe: 14-15

La parole au Parlement européen:
Quand le lobbying sert
les eurodéputés 16-17

Droit:
Transferts d'entreprises: précisions..... 18

Au jour le jour: 19

Publications: 19

La vie au Bureau: 20

Programme "Life" : le chaînon manquant

Depuis près de cinq ans, le programme européen "Life" fait connaître et circuler les meilleures innovations environnementales aux quatre coins de l'Union.

En avant pour le deuxième tour ! En décembre dernier, la Commission européenne a sélectionné 167 projets dits "Life", relatifs à la protection de la nature et de l'environnement. Les heureux élus forment la deuxième génération de promoteurs -et surtout d'innovateurs- à pouvoir bénéficier du soutien financier de la Commission pour mener à bien leurs idées originales. L'objectif ultime de l'opération est d'appliquer le plus fidèlement possible le fameux concept de "développement soutenable": vanté initialement par quelques voix écologistes et scientifiques, il fut repris en chœur par l'Union européenne avant d'être inclus dans le traité de Maastricht (1992). Selon ce principe, le

développement économique ne peut plus se réaliser au détriment de l'homme, de ses activités sociales ou de son environnement. Il ne peut plus, surtout, entamer de façon irréversible le capital de ressources naturelles dont bénéficie l'humanité, au risque de compromettre les chances de développement des générations futures.

"Life", pour "Ligne d'intervention financière pour l'environnement", a été lancé en 1992. Sa caractéristique principale est sa souplesse et son accent volontairement placé sur l'effet de démonstration. Il s'agit, à travers deux principales lignes directrices (les innovations industrielles et technologiques d'une part, la

ooo sauvegarde de milieux naturels de l'autre), d'aller pointer dans l'Union ce qui se fait de plus novateur et, dans le domaine "nature", ce qui exige les solutions les plus urgentes. Et, surtout, une fois le projet réalisé, d'en assurer la promotion à des fins exemplatives aux quatre coins de l'Union.

Aider, plutôt que réprimer

Dans sa branche "environnement", cet outil communautaire se veut le chaînon manquant entre la recherche et la mise en oeuvre de trouvailles à grand échelle. Une firme italienne a par exemple proposé une technologie permettant de créer, en ville, des "îles de silence", dans lesquelles les bruits urbains indésirables sont atténués sans faire appel à des écrans. Une entreprise française de nettoyage du linge,

elle, a mis au point une technique utilisant 60 % de lessive chimique en moins, grâce au recours à l'ozone comme désinfectant.

Dans ce type d'initiatives, la Commission -via "Life"- intervient en supportant 30 % de l'investissement financier du demandeur si son projet est commercialisable, et 50 % s'il s'avère non-commercialisable. Ces demandeurs sont autant les industriels que les collectivités locales. Pour les premiers, "Life" vise clairement à privilégier les petites et moyennes entreprises (PME). Souvent réputées polluantes, elles disposent rarement d'un personnel spécialisé dans la gestion de l'environnement. Parmi les 601 propositions déposées en 1996, 183 l'ont été par le secteur privé, et 333 par les pouvoirs publics. Exemple de projet public : au pays de Galles (Royaume-Uni), un conseil municipal a mis au point un processus de décontamination des eaux de mines (chargées en oxydes de fer) par des traitements passifs comme la plantation de roselières.

Oiseaux et habitats

Du côté des aides "nature", la diversité n'est pas moins grande. Dans le Jura français, forestiers et pouvoirs publics ont déjà été aidés par "Life" pour assurer la protection du grand tétras, un gallinacé qui hante les grands peuplements d'essences résineuses, et qui risquait de disparaître à cause de la surfréquentation par les skieurs et d'une forme d'exploitation sylvicole peu adaptée.

En Finlande, les autorités régionales du sud du pays ont soumis un projet visant à protéger l'une des zones les plus riches en

FAIRE PAYER LES POLLUEURS

Les pollueurs doivent payer: le principe est inscrit dans le traité de Maastricht. Pour l'appliquer, les gouvernements nationaux et régionaux des Quinze peuvent agir plus qu'ils ne le font aujourd'hui, mais ils doivent respecter les règles du grand marché sans frontières. Voilà à peu près le message que la Commission européenne a voulu faire passer en adoptant fin janvier une communication destinée à guider les autorités nationales et régionales lorsqu'elles préparent des taxes "vertes".

Ainsi la Commission rappelle que les taxes ne doivent pas établir de discrimination contre les produits originaires d'autres pays de l'Union européenne. Elle précise aussi que les Etats et les régions ne doivent pas aider des entreprises locales en les exemptant de taxes "vertes" ou en leur versant le produit de ces taxes. Elle annonce enfin qu'elle va dresser un bilan écologique et économique des systèmes de ce type existant chez les Quinze. □



© Fotoklub SAB

oiseaux, pratiquement vierge d'activités humaines. En fait, le travail de "Life-nature" s'inscrit depuis le départ dans le cadre de deux directives assez connues dans le petit monde des naturalistes et ... des chasseurs: l'une, datant de 1979, assure la protection des oiseaux; l'autre, plus récente (1992), vise à protéger les autres espèces de même que leurs habitats.

Depuis l'adhésion de la Suède et de la Finlande à l'Union européenne, une partie sensible des fonds du programme (1,5 million d'ECU au total) s'est concentrée dans ces pays, où la biodiversité est parmi les plus riches et où les espaces à protéger sont parmi les plus vastes. Mais les pays du sud de l'Europe se sont également distingués par la richesse des projets proposés en matière de biodiversité par les organisations non gouvernementales (ONG). Le volet "nature" de "Life" entend surtout démontrer que la protection de la nature n'entraîne pas nécessairement une limitation des activités humaines, ni des pertes d'emplois dans les régions concernées. Au contraire: selon la commissaire européenne chargée de l'environnement, Ritt Bjerregaard, 500 emplois directs seront créés entre 1996 et 1999 dans les zones rurales défavorisées.

Ingéniosité belge

La Belgique s'est déjà illustrée par quelques projets originaux. Ainsi, IMEC, un centre européen d'excellence basé à Louvain, a proposé en 1995 un projet visant à réduire de façon considérable la consommation d'eau et de divers composés chimiques nécessaires à la construction des circuits intégrés électroniques. Or, ce secteur est réputé très polluant. Côté francophone, Magolux, une fonderie luxembourgeoise soutenue par "Life" en 1994 a réussi à faire passer sa consommation de sable de 5000 à ... 380 tonnes annuelles grâce à la régénération thermique par voie électrique. Soit de substantielles économies dans le coût de l'évacuation en décharge. Quant à la Région bruxelloise, sa chambre de commerce et d'industrie a mis au point un programme de formation à l'environnement à l'intention des PME urbaines, qui profitera aux villes d'Edimbourg, de Madrid et d'Athènes. Dans le domaine "nature", un projet lancé en 1995, vise à protéger le râle des genêts, un oiseau devenu très rare en Belgique. Une façon parmi d'autres de démontrer que la construction européenne est, dans le domaine environnemental également, une affaire de réseaux de communication et d'échanges. □

P.L.

© Photo News



Stop aux pluies acides !

Les arbres tués, les forêts en ruines et les lacs sans vie: voilà les effets de l'acidification, une forme de pollution qui se manifeste en particulier par les fameuses "pluies acides" et qui provient de trois gaz: le dioxyde de soufre (SO₂), les oxydes d'azote (NOx) et l'ammoniac (NH₃). Ces gaz peuvent parcourir des centaines, ou même des milliers de kilomètres avant de se déposer. Dans l'Union européenne, le SO₂ a surtout pour origine les rejets des centrales électriques fonctionnant au fuel et certaines industries. Plus de la moitié des NOx émane des gaz d'échappement des voitures et des camions. Quant au NH₃, il provient pour plus de 90% des engrais dans l'agriculture.

En 1990, plus de 32 millions d'hectares se trouvaient touchés dans l'Europe des Quinze par cette forme de pollution, les pays les plus atteints en proportion de leur superficie étant les Pays-Bas, l'Allemagne, la Belgique, le Royaume-Uni et l'Autriche. L'ensemble des zones touchées dans l'Union devrait se réduire à 8,7 millions d'hectares en 2010 avec les mesures déjà prévues; la Commission européenne a proposé

mi-mars une stratégie qui ferait passer cette superficie à 4,5 millions d'hectares.

La Commission envisage toute une série de mesures. Elle en a proposées deux immédiatement, dont une directive destinée à réduire les dégagements de dioxyde de soufre provenant de la combustion des fuels lourds, utilisés surtout dans les centrales électriques et dans l'industrie. La teneur maximale proposée est de 1%, alors qu'actuellement on peut aller en pratique jusqu'à 4%. Grâce à une telle mesure, on pourrait aboutir à une réduction des dégagements de SO₂ allant jusqu'à 1 million de tonnes par an.

L'autre mesure proposée mi-mars est la ratification par l'Union d'un protocole sur le même sujet établi dans le cadre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontalière à longue distance. Cette convention, signée au sein de la Commission économique pour l'Europe de l'ONU, couvre à peu près toute l'Europe géographique.

Sardines cherchent clients

Le poisson, c'est bon ! Même le hareng ou la sardine ? Une campagne européenne d'information vise à en promouvoir la consommation.

L'Atlantique, la Baltique, la Manche, la Méditerranée, la Mer du Nord, l'Adriatique... L'Europe ne manque pas de mers (ni de rivières et de lacs). Pourtant les assiettes européennes manquent de poissons. Curieux ? Toutes les études le confirment : à l'exception des Espagnols et des Portugais, les Européens ne consomment que peu de poissons. Chaque année, chaque citoyen européen ne mange en effet que 20 kilos de produits de la pêche et de l'aquaculture. Une paille, en comparaison des 90 kilos ingurgités par les Japonais. Bref, chez nous, le poisson c'est le vendredi (et encore), mais à part ça... rien ou quasi rien. Et notamment parmi les jeunes de moins de 25 ans.

Pourquoi cet ostracisme ? *"Les raisons sont essentiellement liées à la (soi-disant) difficulté de manipulation et de préparation du poisson, ainsi qu'à son prix souvent considéré comme dissuasif"*, avance Emma Bonino, commissaire européen en charge des questions liées à la pêche. Avant de balayer cette thèse du revers de la main : *"Il existe de plus en plus de produits transformés prêts à l'emploi et à la consommation"*, dit-elle.

En conséquence, Emma Bonino, qui avoue aimer pêcher et consommer le poulpe, a décidé de lancer une campagne d'information sur la question. Le poisson affichera partout ses plus belles dents. *"Notre but est de faire connaître à tous les consommateurs potentiels d'aujourd'hui et de demain les ressources alimentaires que la mer nous offre. Nous visons également à améliorer et consolider l'image du poisson (en particulier des espèces les moins nobles telles que la sardine, le maquereau ou le hareng) en tant que nourriture saine, moderne et facile, répondant parfaitement aux exigences de la vie d'aujourd'hui."*

"Qui aime la vie aime le poisson!" "Il a sa place tous les jours sur la table." "Il apporte l'équilibre alimentaire dont nous avons besoin." "Il est indispensable à la croissance." "Il a un impact positif sur le cerveau et pré-

vient les maladies cardio-vasculaires." Tels sont quelques-uns des credos portés par cette campagne de communication qui comprend un "Tour d'Europe du poisson" par un camion promotionnel, la diffusion d'une brochure à l'adresse des écoliers, le parrainage de "Jeux sans Frontières", des actions de promotion ou un concours européen de recettes de cuisine. Mais la mer n'est-elle pas surexploitée ? Ne convient-il pas mieux s'orienter vers d'autres produits culinaires ? *"Il existe des espèces dites moins nobles qui ne sont pas surexploitées mais dont les apports nutritionnels sont excellents et le prix modéré"*, rétorque Emma Bonino. *Le but essentiel de cette campagne consiste ainsi à pousser à la consommation des sardines, des maquereaux, des harengs, des sprats et du chinchard.* Car, ce sera désormais bientôt connu, même ces poissons-là ont plein de vertus, y compris gustatives. □

S.Kz

GÉRER L'EAU EN BON PÈRE DE FAMILLE

L'eau est une ressource à utiliser de façon responsable, en pensant aux générations futures. Voilà l'esprit dans lequel la Commission européenne a proposé fin février une sorte de loi-cadre destinée à coordonner toutes les actions menées dans l'Union européenne.

Elle propose d'atteindre un bon état de toutes les eaux, souterraines comme de surface, d'ici à l'an 2010. Autre objectif : assurer l'approvisionnement en eau des particuliers, de l'industrie et de

ooo



© ISOPRESS

Libre comme la plume...

De plusieurs façons, l'Union européenne vole au secours des paladins de la liberté de la presse dans le tiers monde, assumant une responsabilité parfois écrasante.

En novembre 1991, les démarches du Parlement Européen et du mouvement associatif ont abouti à la résolution du Conseil européen sur "les droits de l'homme, la démocratie et le développement". Désormais, celle-ci offre le cadre d'une aide structurelle, dans plusieurs domaines, y compris la défense de la liberté de la presse, baromètre de l'Etat de droit, et particulièrement utile dans la stratégie de prévention des conflits que développe l'Union.

Ainsi, la Commission a aidé une organisation comme Reporters Sans Frontières (RSF) à mettre en place un réseau d'alerte de 130 correspondants de par le monde. Il permet à RSF d'intervenir chaque fois qu'une violation de la liberté de presse (censure, intimidation, arrestation) est connue. Mais RSF ne se contente pas de dénoncer les violations. Elle fournit également une assistance judiciaire et humanitaire aux journalistes et aux médias victimes d'arbitraire, quitte à leur fournir des détecteurs de métaux ou des walkies-talkies, quand leur sécurité est trop menacée. Ce n'est pas un luxe: en Colombie et en Algérie, c'est par dizaines qu'ils ont été assassinés ces dernières années.

Au cours des trois dernières années, RSF a effectué une vingtaine de missions pour dresser l'état de la situation dans plusieurs pays (Nigéria, Iran, Indonésie, Soudan, Egypte et Centrafrique en 1996) mais aussi pour rendre visite à des journalistes ivoiriens emprisonnés ou pour obtenir la libération d'un confrère cambodgien. Une autre dimension de ce travail a consisté à étudier et à dénoncer les médias de la haine tels Radio Mille Collines qui, lors du génocide à Rwanda en 1994, incitait ses auditeurs à massacrer les Tutsis et les opposants hutus.

Cet exemple sinistre a montré la nécessité de renforcer le cadre déontologique de la presse du tiers monde et d'ailleurs. C'est à quoi se sont



© Photo News

attelés l'Institut Panos et la Fédération Internationale des Journalistes, également sur financement communautaire. Avec la FIJ, la Commission européenne a aussi lancé le projet "médias pour la démocratie". Il inclut des activités de formation sur les rapports entre la magistrature et les médias, l'élaboration de lois pour l'accès à l'information ou les alternatives aux "lois scélérates" qui bâillonnent la liberté d'expression.

Cette année, la Commission finance, conjointement avec la France, la formation de journalistes congolais par leurs confrères du quotidien "Ouest-France", en vue d'assurer la couverture la plus professionnelle possible des élections. Par ailleurs, "Médias pour la démocratie" a renforcé les organisations locales et régionales de journalistes et d'éditeurs. L'expérience, d'abord lancée en Afrique, a servi de modèle pour des stratégies menées en Europe de l'Est, en Palestine et en Amérique Latine. Pour Robert Ménard, directeur de RSF, pour mener ce genre d'action, l'Union est "le meilleur partenaire qui soit". Car la Commission, dit-il, offre plus de liberté de manoeuvre que l'un ou l'autre Etat membre encore marqué par son passé colonial, qui pourrait être tenté d'imposer des contraintes aux ONG agissant dans ce domaine sensible. Si l'aide européenne aux ONG qui défendent la liberté de la presse venait à manquer, "c'en serait fini pour les gens que RSF soutient", affirme Robert Ménard. Une responsabilité assez écrasante! □

François Misser

ooo

l'agriculture en quantité suffisante et à des prix abordables. L'adoption de cette proposition devrait réduire le coût de traitement des eaux, mais surtout garantir un usage de l'eau viable à long terme. La directive ("loi" européenne) proposée envisage de coordonner toutes les mesures de gestion de l'eau à l'intérieur de chaque bassin hydrographique, celui de l'Escaut par exemple. Chaque bassin aurait ainsi son plan de gestion. □

Pas d'Europe sans les citoyens ●

Le projet européen n'a de sens que s'il est soutenu par les citoyens. Pour mieux appréhender leur idée de l'Europe, le ministère belge des affaires étrangères a lancé une grande enquête, dont les résultats serviront de "fil rouge" à la politique européenne de la Belgique.

// Lorsque les citoyens eux-mêmes ne soutiennent plus le projet européen, l'Union européenne n'a plus d'avenir": prononcée sous les lambris du château de Val Duchesse le 24 mars dernier, en présence des interlocuteurs sociaux, ce constat d'Erik Derycke, ministre belge des affaires étrangères, n'en avait que plus de portée. Car c'est dans ce même château que se sont déroulées en 1956, sous la présidence du Belge Paul-Henri Spaak, les négociations qui allaient mener l'année suivante aux traités de Rome (CEE et Euratom), événement historique qui signifia l'acte de naissance de l'Europe. De six Etats membres au début, elle en compte aujourd'hui quinze.

Quarante ans après, il s'agit de ranimer la flamme parfois vacillante de l'idéal européen. Le gouvernement belge a donc saisi le prétexte de ce quarantième anniversaire pour lancer ce projet inscrit depuis le début dans son programme: l'organisation d'un débat public sur le thème de l'intégration européenne, en marge de l'actuelle Conférence intergouvernementale devant réviser certaines disposi-

tions du traité de Maastricht. "Aujourd'hui, après la fermeture des chantiers navals de Tamise, suivie par les drames vécus à Clabecq et à Vilvorde, la nécessité de procéder à tel un examen de conscience s'avère quasiment inéluctable", explique Erik Derycke. Pour Mia De Vits, de la FGTB, "Le doute voire la colère s'installent chez les travailleurs et risquent de se retourner contre l'Europe, balayant ainsi ces 40 ans de construction de la paix". Le moment choisi pour ce grand débat est opportun: le succès de la marche pour le travail, organisée à Bruxelles suite à la fermeture de Renault-Vilvorde, ne fut-il pas la preuve que le thème européen peut avoir un effet mobilisateur?

Une grande enquête

Concrètement: le ministère des affaires étrangères a demandé à une centaine d'organisations de la société civile de répondre à un questionnaire intitulé "Que pensent groupes intermédiaires belges de la politique européenne?" et de mettre en place en leur sein des débats et des sessions thématiques (1). "Par cette initiative, déclare Erik Derycke, j'espère atteindre une grande partie de la population, de sorte que l'on pourra qualifier de représentatif le résultat définitif. Je considérerai ce résultat comme un baromètre de l'opinion publique belge sur l'intégration européenne. Il constituera sans aucun doute un outil précieux pour une future réévaluation, si celle-ci s'avérait nécessaire, de notre poli-



© Belga



© T. Dauwe

Val Duchesse: de Paul-Henri Spaak, négociateur belge pour les traités de Rome, à Erik Derycke, qui veut réveiller l'"europhilie" des Belges, 40 ans de construction européenne vous contemplant...

tique européenne. Mon ambition est d'inclure les résultats de ce questionnaire dans un rapport qui sera soumis pour discussion, en automne, au gouvernement et au Parlement".

Conviction européenne

Faire de l'Europe un projet politique, social et démocratique, telle est l'ambition du gouvernement belge, qui ne s'est jamais départi de sa conviction européenne. Pour le ministre Derycke, les acquis de la construction européenne sont indéniables: l'Union connaît depuis lors une période de paix et de stabilité, grâce à la coopération renforcée entre les Etats membres. De même, les économies d'échelle, réalisées grâce à la coopération économique, ont permis d'utiliser au mieux la conjoncture miracle des années cinquante et soixante -jusqu'à la crise pétrolière- pour favoriser la prospérité commune. Au début des années nonante, le Marché intérieur a doté l'Europe d'une nouvelle dynamique économique, qui sera renforcée d'ici peu avec l'introduction de l'euro.

Mais l'intégration économique ne suffit pas: l'Europe doit aujourd'hui se transformer en instrument politique si elle veut répondre aux graves problèmes de l'heure. Le chômage, tout d'abord, qui atteint des sommets historiques, avec, dans son sillage, l'exclusion sociale. Mais aussi la criminalité transfrontalière, difficile à combattre avec les actuels instruments policiers et judiciaires. "Pour beaucoup de gens, estime Erik Derycke, cette Europe offre une valeur ajoutée insuffisante. L'aliénation toujours croissante qu'éprouve la population vis-à-vis de la construction européenne est sans doute également liée au manque considérable de démocratie et de transparence dans le processus décisionnel européen". Le Parlement européen, par exemple, a beau être l'émanation directe du "peuple" européen, il est encore loin de jouer le rôle habituellement dévolu aux parlements nationaux. La Conférence intergouvernementale pourrait permettre d'aller vers "plus d'Europe". C'est pour cette raison que la Belgique tient à saisir cette occasion de développer un cadre juridique qui procurera à l'Europe les instruments adéquats pour mieux remédier aux problèmes des citoyens.

F.J.O.

(1) Une liste d'orateurs classés par thèmes, émanant des milieux académiques comme politiques, du secteur privé comme public, et de diverses organisations est disponible auprès de la cellule CIG du ministère des Affaires étrangères. Tél.: 02/501.86.56 ou 501.86.54. Fax: 02/501.89.65.



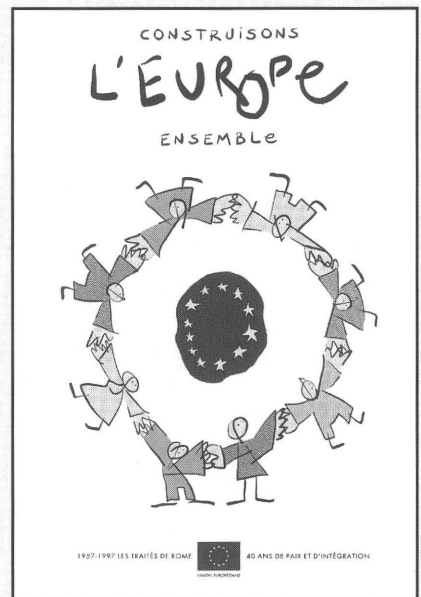
© T. Dauwe

Retrouver le fil

Alors que l'Union européenne s'apprête à affronter des échéances majeures (réforme des institutions, arrivée de nouveaux membres et introduction de l'euro), Spyros Pappas (photo), directeur général pour l'information, la culture, la communication et l'audiovisuel à la Commission européenne, a saisi l'occasion du 40e anniversaire des traités de Rome pour évoquer le vaste programme d'information lancé par la Commission, avec le soutien du Parlement européen, "afin de permettre aux citoyens de retrouver le fil de la construction européenne".

En Belgique, trois actions prioritaires sont au programme, avec comme principes de base la décentralisation et la proximité avec les citoyens:

- "Euro, une monnaie pour l'Europe" aura pour objectif de les informer sur les conséquences du passage à la monnaie unique;
- "Citizens First" explique au moyen de guides, d'un numéro d'appel gratuit (0800/92039), et d'un site Internet (<http://europa.eu.int>) les droits que l'achèvement du marché unique apporte dans notre vie quotidienne;
- "Construisons l'Europe ensemble" vise à expliquer



aux citoyens les nouveaux enjeux européens et à les replacer ainsi au coeur des débats: manifestations de proximité, kits d'information en 10 volets sur chacun des thèmes de la Conférence intergouvernementale (CIG) adressés notamment à 800 associations de la société civile belge, CD-Roms et jeux de simulation pour les jeunes, lettre d'information sur la CIG destinée aux décideurs belges, etc.

Agir sur la diffusion

Le concept de "cinéma européen" est-il judicieux, notamment face à l'hégémonie du cinéma américain? Si oui, quel pourrait-il être? Cinéma européen et identités culturelles, ouvrage collectif dirigé par le Belge Frédéric Sojcher et récompensé par le Prix Sacchi à Rome, propose des pistes de réflexion et des ébauches de réponses.

On parle souvent de "cinéma européen", un peu comme on parle de cinéma africain ou asiatique (la connotation politico-économique en moins, peut-être), envisageant un vaste territoire s'étendant "de l'Atlantique à l'Oural", de la Méditerranée à la Scandinavie, sans trop distinguer selon les pays, les langues et les cultures. Mais que recouvrent ces deux mots? Trois thèmes reviennent généralement.

Le cinéma européen se positionne d'abord, à tort ou à raison, par rapport à son homologue nord-américain, et plus particulièrement hollywoodien. A raison, car les films d'outre-Atlantique, règnent en maîtres absolus dans tous les pays européens, et même en France qui est pourtant le dernier pays à véritablement soutenir son industrie cinématographique. En 1992, selon le Centre national de la cinématographie (France), la part du film américain sur les écrans européens s'élevait à 73% (contre 17% pour les films nationaux, les 10% restant étant dévolus aux autres films européens). Dans aucun pays ce pourcentage ne descendait en dessous de 50% tandis qu'il n'était pas rare de dépasser les 85, voire 90% (en Grèce, par exemple).

DES "ÉCOLES DE LA DEUXIÈME CHANCE"

Après le lancement à Marseille (France) de la première "école de la deuxième chance" en décembre dernier, quatre autres écoles de ce type vont s'ouvrir dans quelques mois à Bilbao (Espagne), Catane (Italie), Hämeenlinna (Finlande) et dans l'agglomération d'Athènes en Grèce. Créées à titre expérimental avec le soutien de la Commission européenne, ces écoles, toutes situées dans des régions à fort chômage, vont donner une formation à des jeunes sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification professionnelle. **Objectif:** ○○○

Mais ce positionnement systématique vis-à-vis d'une cinématographie qui possède des moyens financiers et un marché intérieur (même langue, même culture) sans commune mesure avec la nôtre, est dangereux car il entraîne trop souvent un sentiment d'infériorité - ah! les Américains, eux... - qui peut déboucher sur une volonté imitatrice perdante sur tous les terrains, et d'abord artistique (*Léon, L'Amant*, les derniers films de Bertolucci, etc.) Et il faudrait encore parler des cinéastes européens de talents qui sont allés se couler dans un moule hollywoodien les rendant méconnaissables, voire plus américains que les Américains (le Tchèque Forman, le Russe Konchalovski, l'Allemand Wenders, etc.)

Art et industrie

Un deuxième réflexe, qui frise le lieu commun, est de considérer le cinéma européen comme "nombriliste", "auteuriste", "hermétique", bref: ennuyeux, se souciant comme d'une guigne du public (alors que le cinéma américain lui, sait attirer les spectateurs). Outre que cet argument est le plus souvent faux (et il est dommage que Frédéric Sojcher le relaye complaisamment dans sa préface), il fait peu de cas de la question qualitative (est-il scandaleux d'affirmer que ce cinéma est bien meilleur que celui d'outre-Atlantique et de son ambition (il vise un autre public que celui des ados), débat quasi jamais engagé sous prétexte de "subjectivité". Or, les chiffres d'entrées et les recettes engendrées sont confortablement objectifs. Cette divergence fondamentale provient du fait que, majoritairement, en Europe, le cinéma est d'abord un art alors qu'il est considéré aux Etats-Unis comme un produit économique-culturel. Ainsi que le rappelle André Delvaux, d'un côté, le but est "l'expression d'une culture", de l'autre, le "mobile premier" est la rentabilité. Pour Bertrand Tavernier, c'est le doute qui fonde le premier tandis que le second est basé sur l'affirmation.

MEDIA I et II

Le troisième aspect du cinéma européen mis en avant est son manque de moyens financiers et l'étroitesse des marchés nationaux. Ceux-ci, pour des raisons avant tout linguistiques, ne peuvent pas être additionnés. Jusqu'à présent, une tentative de résolution de cette question résidait dans les coproductions. A risque, pour des films financés par plusieurs Etats, de perdre leur âme et d'ainsi tomber dans ce que l'on appelle "l'euro-pudding" (dont *Le Maestro*, de la Belge Marion Hänsel, est un exemple parmi d'autres).



© Isopress

Devant cet échec à la fois économique (ces films ne marchent pas mieux) et artistique, des voix se sont élevées pour promouvoir une action commune qui agisse moins en amont, au niveau de la production, qu'en aval, du côté de la diffusion. A ce titre, les plans MEDIA lancés par la Commission européenne pour soutenir l'industrie cinématographique de ses membres font figure de précurseurs. MEDIA II, qui a succédé à MEDIA I (1991-95), met l'accent sur trois axes : la distribution, le développement et la formation, la Commission étant chargée d'une première sélection. "L'idée, précise Jacques Demoly, qui est actuellement à la tête de ce programme, est de favoriser les réseaux, les contacts entre distributeurs européens, pour arriver à des stratégies concertées sur la sortie des films en salle, dans les différents pays de l'Union." Pour encourager les distributeurs à bien sortir les films européens, MEDIA II a établi un système d'aide automatique déterminé par les recettes réalisées par ces films et permettant de couvrir les frais engendrés par la sortie d'autres films européens. "Seul l'investisse-

ment dans la distribution peut opérer le grand bouleversement stratégique dont le cinéma européen a besoin", pense le Portugais Antonio-Pedro Vasconcelos, auteur du Rapport sur l'Audiovisuel pour le Livre vert de la Commission européenne qui est à l'origine de la réorientation de MEDIA II.

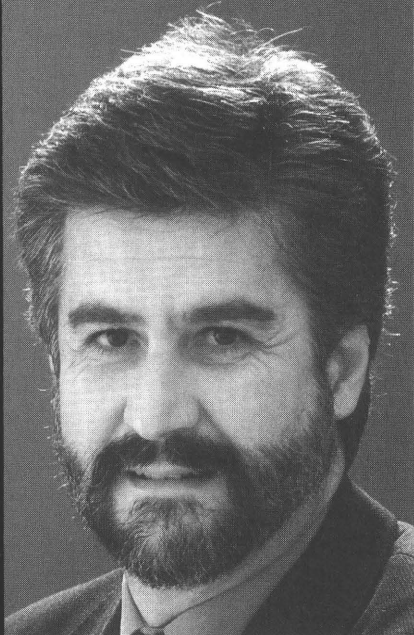
Cette idée de "réseau paneuropéen de distribution" (Jean-Claude Batz) serait en définitive, et l'ouvrage dirigé par Frédéric Sojcher cerne parfaitement le sujet, la seule façon, pour l'Europe, d'affirmer sa diversité non comme un handicap mais comme une richesse. A la fois face à l'homogénéisation et l'uniformisation que propose trop souvent Hollywood et, plus globalement, face aux enjeux de la mondialisation. □

Michel Paquot

"Cinéma européen et identités culturelles", ouvrage collectif dirigé par Frédéric Sojcher, Editions de l'Université de Bruxelles, 1996.

leur fournir une nouvelle chance d'insertion sociale. Malgré la diversité des régions où elles seront implantées, ces écoles auront des caractéristiques communes. Elles s'installeront dans des quartiers défavorisés. Elles associeront collectivités locales, services sociaux, associations et entreprises publiques et privées. Elles s'attacheront aux besoins et aux capacités des jeunes. Enfin, elles donneront un rôle essentiel à l'apprentissage de l'informatique et des nouvelles technologies. Des écoles du même genre devraient s'ouvrir bientôt dans trois autres pays. La Commission a reçu plus de 40 candidatures spontanées de différentes villes européennes. □

Investir dans la région méditerranéenne



par
Manuel Marin

vice-président de la
Commission européenne

Nos partenaires méditerranéens et nous-mêmes estimons que, pour parvenir à une croissance rapide et durable, il faut accroître l'ouverture et la compétitivité de nos économies. Le secteur privé devrait se trouver au cœur de la relation nouvelle qui se noue entre l'Union européenne et ses partenaires méditerranéens¹.

Vers une zone de libre-échange

Ce partenariat innove parce qu'il implique les citoyens et ceux qui déterminent la politique économique et sociale.

L'Union européenne a signé - ou est en train de négocier - neuf nouveaux accords d'associations avec ses partenaires méditerranéens. Par ces accords, l'Union et ses partenaires s'engagent à créer peu à peu une zone de libre-échange sur une période de douze ans. En outre, l'Union et ses partenaires acceptent de s'atteler ensemble à l'harmonisation d'autres règles qui régissent les marchés, comme le droit de la concurrence et les normes, ainsi qu'à celle des procédures douanières.

La stabilité macro-économique, la libre concurrence et la transparence réglementaire que les partenaires européens considèrent comme acquises depuis la mise en place du marché unique existeront bientôt sur l'autre rive de la Méditerranée. Ainsi, les réformes législatives et réglementaires en cours vont transformer complètement les relations d'affaires entre l'Union et la région méditerranéenne.

Financements publics et investisseurs privés

En cinq ans, de 1995 à 1999, nous aurons versé à nos partenaires des aides de près de 4,7 milliards d'ECU. De plus, la Banque européenne d'investissement (BEI) mettra à leur disposition 2,3 milliards d'ECU sur trois ans sous la forme de prêts avantageux.

Chez nos partenaires, les initiatives des gouvernements resteront d'une importance essentielle: les gouvernements doivent assurer aux opérateurs économiques un environnement stable et sûr. Mais les gouvernements et les financements publics ne forment qu'une par-

tie du tableau. Que dire de l'investissement en capital nécessaire au soutien de transition économique? Que dire des trois milliards de dollars par an dont la région Moyen-Orient-Afrique du Nord a besoin pour ses infrastructures? Que dire des besoins en capital d'entreprises privées cherchant l'efficacité sur des marchés toujours plus compétitifs? Voilà la question dont dépend tout le processus: qui va investir dans le Partenariat euro-méditerranéen?

Réponse: pas des donneurs d'aide ni les pouvoirs publics des pays en cause. Des institutions financières multilatérales comme la BEI? Pour une petite partie seulement. La conclusion logique semble aussi inéluctable qu'évidente. Nous savons que la réussite du Partenariat euro-méditerranéen dépend de la transition économique dans la région de la Méditerranée est et sud. Nous savons que la transition économique dépend en partie des flux de capitaux. Et nous savons que ces capitaux seront et devront être privés. Par conséquent le Partenariat euro-méditerranéen repose dans une très large mesure sur l'investisseur privé.

A l'évidence, nos partenaires méditerranéens feront tout ce qu'il faut pour attirer les investissements étrangers. Ils ont déjà accompli beaucoup. La plupart des pays méditerranéens associés ont maintenant une monnaie et des prix stables. Ils mettent en oeuvre des programmes de privatisation. Ils font des efforts impressionnants pour améliorer les règles applicables aux entreprises. Ils ont engagé des réformes substantielles du secteur financier. Et, chose plus importante, ces pays méditerranéens peuvent, grâce au dialogue régional lancé dans le cadre du Partenariat euro-méditerranéen, partager leur expérience avec d'autres pays méditerranéens, avec l'Union européenne et avec des pays d'Europe de l'Est.

Chefs d'entreprise, banquiers, intermédiaires, promoteurs du commerce et de l'investissement, le Partenariat euro-méditerranéen est à vous et dépend de vous tous.

¹ Algérie, Chypre, Egypte, Israël, Jordanie, Liban, Malte, Maroc, Syrie, Tunisie, Turquie, Autorité Palestinienne.





Décisions

Système européen pour licences de télécoms

A partir du 1er janvier 1998, date prévue pour la libération totale des télécommunications dans l'Union européenne, les Etats membres devront appliquer des principes communs dans l'octroi des autorisations et des licences. Ces principes, contenus dans une directive adoptée définitivement le 6 mars 1997 par le Conseil de l'Union, vaudront aussi bien pour les services de télécoms que l'exploitation des réseaux. Les conditions auxquelles seront soumises les autorisations devront être proportionnées, transparentes et non-discriminatoires. D'autre part, une entreprise voulant opérer dans plusieurs pays de l'Union ne devra se soumettre qu'à une seule procédure de "guichet unique". Les autorisations existantes accordées à des compagnies pourront rester en place jusqu'au 1er janvier 1999, mais pas les dispositions qui nuiraient à d'autres entreprises.

Tribunal compétent et contrat verbal

Le tribunal compétent pour un litige entre deux parties à un contrat verbal de commerce international est bien celui mentionné par une note préimprimée dans le courrier et les factures envoyées par une partie à l'autre, si le destinataire n'a pas réagi. La Cour de justice européenne a ainsi interprété la Convention de Bruxelles sur la compétence judiciaire, dans un litige entre une

coopérative allemande de transport fluvial, MSG, et la société française Gravières Rhénanes. MSG a assigné Gravières Rhénanes devant un tribunal de Würzburg, en Allemagne, afin d'obtenir un supplément d'indemnisation pour un bateau endommagé en France alors qu'il se trouvait sous la responsabilité de Gravières Rhénanes. MSG indiquait la compétence du contrat verbal avec la société française, ainsi que dans ses factures. Les juges européens ont considéré la compétence de ce tribunal comme valable, même si en principe la Convention de Bruxelles désigne le tribunal du pays où se trouve le domicile du défendeur, en l'occurrence la France.

En bref

Un particulier ou une organisation représentative **ne peut pas forcer la Commission européenne** à attaquer

Nouveau financement de la BEI pour la gestion des eaux en Flandre

Le 20 mars 1997, la Banque européenne d'investissement (BEI) a accordé à Aquafin, la société responsable de la gestion des installations et du traitement des eaux en Flandre, un nouveau financement à long terme de 49,8 millions d'ECU (2 milliards de FB). La conclusion de cet accord, structuré avec la collaboration du Crédit communal de Belgique, porte à 11 milliards de FB depuis 1994 le soutien de la BEI au programme mené par Aquafin.

A cette occasion, le Président de la BEI, Sir Brian Unwin, a souligné

en justice un Etat membre de l'Union européenne. La Cour de justice européenne l'a affirmé dans un arrêt du 20 février 1997. Elle a ainsi rejeté la demande d'une association allemande d'experts-comptables qui considérerait la loi allemande sur la profession de conseiller fiscal comme contraire au traité C.E.. L'association voulait que la Commission intente une action contre l'Etat fédéral allemand, mais la Commission n'a pas partagé son analyse de la loi en cause.

A partir du printemps 1999, la procédure obligatoire d'évaluation des incidences sur l'environnement de certains projets publics et privés sera étendue à des domaines non prévus jusqu'ici. Le Conseil de l'Union européenne a modifié en ce sens, le 3 mars 1997, la directive en vigueur. La modification a également pour but de renforcer la coopération entre pays de l'Union en présence de projets ayant des effets transfrontaliers.

l'importance de projets tels que celui entrepris par Aquafin pour réduire la charge de la pollution dans les pays européens. "Ce projet est caractéristique des actions environnementales que la BEI soutient dans l'Union pour contribuer à la protection de l'environnement. De portée régionale, ce projet desservira à terme une population de 5,7 millions d'habitants. Cet investissement aura, de plus, un effet positif sur la qualité des eaux de la mer du Nord; il s'inscrit dans l'action internationale de la Convention sur la mer du Nord de 1985 (qui vise à y réduire la charge polluante). Il contribuera ainsi à préserver un patrimoine commun à plusieurs pays de l'Union."

ooo



ooo

Marché unique: des progrès à faire

Au 7 mars 1997, les Quinze avaient transposé en moyenne 94,3% des 217 mesures du Livre blanc de 1985 relatif à la réalisation du marché intérieur. Cela représente un léger progrès par rapport aux 93,8% constatés en novembre dernier. Seulement 142 mesures ou "lois" européennes avaient été transposées par les Quinze sans exception, mais 211 l'avaient été par dix pays de l'Union européenne. Le Danemark et les Pays-Bas arrivaient en tête avec 99,1% de mesures transposées, devant la Suède (98,2%) et le Luxembourg (97,7%). Puis venaient la Finlande (95,9%), l'Irlande (95,4%), le Portugal (94,9%), la Grèce et le Royaume-Uni (94,5%). Au-dessous de la moyenne, on trouvait la Belgique et l'Espagne (93,1%), la France (92,2%) pour l'Italie (91,2%). Les pays les plus en retard dans la transposition étaient l'Autriche (86,2%) et l'Allemagne (88,5%). Quant aux secteurs et domaines à problèmes, les marchés publics tenaient toujours la lanterne rouge avec seulement 73% des mesures transposées, suivis de peu par les obstacles techniques à la libre circulation des personnes (74%). Autres secteurs à la traîne: les régimes particuliers comme ceux des armes ou des biens culturels (80%), les nouvelles technologies et l'audiovisuel (83%) et les contrôles spécifiques - sur les réservoirs des véhicules et sur les déchets, par exemple (83%). A noter des lacunes du côté de la fiscalité des entreprises (90%). Les autres domaines dépassent les 90%.

© Cadrage / D. Geeraerts



Initiatives

Renault et ses suites: les délocalisations en lignes de mire

La Commission européenne a fait savoir le 7 mars 1997 qu'elle examinerait les cas de délocalisation, d'une part entre régions recevant des aides publiques et d'autre part de manière générale. Cette annonce faisait suite à la décision de la société Renault de fermer son usine de Vilvorde au moment où elle cherchait à faire soutenir par des fonds publics l'extension de ses installations de Valladolid (Espagne). Le 10 mars 1997, Monika Wulf-Mathies, commissaire européenne à la politique régionale, a précisé que ni les règles européennes actuelles relatives aux aides régionales, ni celles de la concurrence n'interdisaient à une entreprise de transférer ses activités pour obtenir un maximum d'aides publiques. Mme Wulf-Mathies a annoncé qu'elle étudiait les moyens d'empêcher un tel comportement.

Télécoms de demain: succession du GSM...

Comment garantir que la transition entre le GSM et le système qui lui succédera, l'UMTS (Universal Mobile Telecommunication System), s'effectuera harmonieusement dans l'Union européenne ? Le 25 février 1997, les principaux industriels européens du téléphone mobile ont défini avec le commissaire européen chargé des technologies de l'information et des télécoms, Martin Bangemann, un ordre du jour pour les actions à mener. La norme GSM est européenne et les professionnels de l'Union européenne voudraient conserver leur avance dans ce domaine; ils expliqueront dans quelques mois à la Commission européenne quelles exigences s'imposent, selon eux, quant à la réglementation à l'échelle du grand marché. L'UMTS devrait offrir en version mobile des services multimédia, avec toutes les possibilités de communication actuellement accessibles via un réseau fixe.



... et plan d'action pour le satellite

Pour accélérer la mise en place des communications par satellite en assurant aux entreprises européennes une place substantielle, la Commission européenne a adopté le 5 mars 1997 un plan d'action en trois volets. Il s'agit d'abord d'achever le marché intérieur dans ce domaine; en stimulant les travaux de la CEPT, en faisant l'inventaire des derniers obstacles réglementaires afin de présenter les propositions nécessaires et en élaborant les normes indispensables, notamment pour les terminaux destinés au public. D'autre part, le plan prévoit de faire appel aux programmes de recherche européens pour préparer des normes à plus long terme. Le plan a aussi une dimension mondiale: la Commission européenne va intervenir pour faire respecter par les autres pays l'accord planétaire sur les télécoms conclu mi-février 1997 et applicable en janvier 1998. Elle va également examiner les questions liées à l'accès aux fréquences et aux orbites des satellites.

Banques/PME: bonnes pratiques

Malgré les critiques que les PME font souvent à l'endroit des banques, certaines de ces dernières ont pris des initiatives novatrices pour améliorer la situation des petites et moyennes entreprises face aux problèmes de financement. Un rapport établi par la Table ronde des banquiers et des PME et présenté à la Commission européenne le 27 février 1997 donne des exemples précis de formules originales appliquées dans divers pays de l'Union européenne: systèmes permettant aux PME d'évaluer elles-mêmes le risque qu'elles représentent, traitement des entreprises en difficulté de façon à éviter le plus souvent la faillite, formation en techniques financières fournie aux responsables de PME. Le rapport présente des recommandations aux banques, aux organisations de PME et aux pouvoirs publics, nationaux et européens. Ainsi le rapport demande aux banques de fournir aux PME des informations très complètes sur l'obtention et la gestion des crédits, d'employer d'anciens responsables de PME comme gestionnaires de comptes et d'améliorer les compétences en gestion financière des patrons de PME. La Table ronde demande par exemple aux autorités nationales et régionales de réduire les charges administratives et fiscales pesant sur les PME, notamment au démarrage, et de favoriser les marchés européens de capitaux pour PME. Aux institutions européennes, le rapport demande entre autres de diffuser les bonnes pratiques.

En 1995, première année complète après l'entrée en vigueur du marché unique des assurances, le nombre

des **compagnies d'assurances** a connu une légère baisse par rapport à 1994 dans la plupart des pays de l'Union européenne. Ce nombre a atteint 3 900, a annoncé Eurostat, l'office statistique européen, le 27 février 1997. D'autre part, les assurances automobile et maladie gagnent en importance, de même que l'assurance-vie, du fait des inquiétudes à propos des systèmes publics de retraites.

Vu de l'extérieur

Préparatifs de candidats à l'adhésion

Des responsables des trois pays qui souhaitent adhérer à l'Union européenne, la Bulgarie, Chypre et la Slovaquie, ont eu l'occasion, lors de Conseils d'association tenus le 25 février 1997 à Bruxelles, de présenter aux Quinze et à la Commission européenne leurs préparatifs. Ainsi la Bulgarie s'est engagée à mener un programme de réformes comprenant une libéralisation des prix, une privatisation à grande échelle, une restructuration des entreprises et des banques et enfin une réforme du secteur agricole. Chypre a créé 23 groupes de travail au sein de son administration pour surveiller les efforts d'harmonisation législative avec l'Union européenne. Enfin la Slovaquie a mis sur pied un programme national de rapprochement de la législation avec celle de l'Union; d'autre part la délégation slovaque a annoncé le lancement d'un programme d'information, destiné au public et ayant trait à l'Union européenne et aux implications de l'adhésion. □





Chaque mois,
des citoyens résidant
en Belgique racontent
à Eurinfo l'Europe
telle qu'ils la voient.

Textes : Xavier Deutsch
Photos : Marina Cox



Le RFC Perwez reçoit Grez-Doiceau ce dimanche en championnat de provinciale III B. Perwez perdra, 2-4, mais au bord du foot en Brabant, Thierry, le préparateur physique de l'équipe, a le regard qui s'éloigne sur les grands terrains de l'Europe.

"L'Europe m'intéresse vraiment beaucoup, et je suis très pour. Notamment pour tout ce qui concerne l'ouverture des frontières, la liberté de travail, la monnaie unique. Simplement, ce serait un ensemble plus grand qu'avant, mais pas nécessairement plus compliqué. Oui, c'est d'abord économique, mais l'ouverture des frontières et la monnaie c'est bon pour les gens, c'est gai. Pourquoi s'opposerait-on à l'Europe ? Par contre, ce qui est essentiel, c'est de garder une identité culturelle. Au niveau sportif par exemple, autant il est important d'avoir des championnats d'Europe, autant il est urgent de garder des championnats nationaux car chaque pays a sa propre culture sportive.

Je suis pour la liberté du travail, et les footballeurs professionnels sont des travailleurs. Ils peuvent aller où ils veulent. Est-ce que ça va affaiblir le foot belge ? A nous d'améliorer le niveau, avec du sponsoring, des encadrements, des structures plus fortes, etc. L'équipe nationale belge a réussi des performances remarquables malgré la petitesse du pays. Alors pourquoi pas les clubs belges au niveau européen ? Mon idée est qu'on a à priori des plus petits moyens humainement par rapport à des pays comme l'Italie, mais on a trouvé d'autres solutions pour arriver à de très belles performances.

Dans la vie tout est comme ça. On est toujours confronté à des problèmes, on doit trouver des solutions. L'Europe n'a pas que des côtés positifs, c'est évident, mais dans la vie tout est comme ça, avec des côtés positifs et négatifs, mais on fait des choix parce qu'on croit que les côtés positifs sont les plus importants.

Oui, je suis un optimiste de nature, et je dis ça en y croyant, je vous assure. □

SAVIEZ-VOUS QUE... la Fédération internationale de football (Fifa) a décidé de libéraliser les transferts de tous les joueurs, sans distinction de nationalité, à l'intérieur de l'Union européenne. Cette mesure, déjà d'application pour les joueurs européens (conséquence du célèbre "arrêt Bosman"), ne sera toutefois pas de rigueur pour les transferts entre clubs belges et ne remet pas en cause les clauses de nationalité. □



“D’abord je pense aux USA, et ça ne peut pas ne pas être positif. L’unité monétaire c’est intéressant, et aussi les facilités pour voyager. Je travaille depuis 25 ans aux chemins de fer, et ce qui est important c’est qu’on a le Thalys, la technologie, le progrès, la vitesse. Très bien, vraiment.

Mais en 73 il y avait 65 000 personnes à la SNCB, et maintenant 25 000 de moins. Ici on est dans un coin un peu perdu, et les petits villages autour avaient des gares, mais elles sont à l’abandon et tout passe par ici, par Ternat. Le TGV c’est quand même très cher pour la Belgique, et ça se fait au détriment des petites lignes. C’est une chaîne sans fin : les décisions de suppression de trains vont trop vite, et quand il y a moins de trains il y a moins d’usagers, et quand il y a moins d’usagers on leur donne moins de trains. Les petites gares, pour faire des économies, on enlève les gens qui y travaillent, puis les gares sont abandonnées, tombent en ruine, mais ça appartient toujours à la société. Donc, quand on enlève un homme, il y a un emploi qui se perd, et un lieu qui se détruit.

Je travaille ici sur une gare de cette taille, et je vois passer 980 personnes par jour, des navetteurs pour Bruxelles. Tous les jours ils vont à Bruxelles, et ils reviennent, naturellement. Mais mon espoir c’est que les gens se remettent à prendre le train. Je suis révolté par le fait que les gens restent bloqués deux heures dans les embouteillages d’autoroute, et ils râlent dès que le train a cinq minutes de retard. L’encombrement des voitures, le danger des poids lourds, c’est énorme, pourtant tout est là : les trains, les voies ferrées sont là, et dans le futur on y reviendra, forcément. Tout passera par le rail, je vous le dis et vous le verrez.” □

SAVIEZ-VOUS QUE... la Commission a publié le 30 juillet 1996 un Livre blanc proposant une nouvelle stratégie pour le secteur ferroviaire. Elle suppose une transformation radicale des structures actuelles et devrait entraîner la création de chemins de fer d’un type nouveau, gérés avant tout comme des entreprises normales axées sur la satisfaction des exigences de la clientèle. □

Gare de Ternat, jeudi soir : Luc trie des formulaires à la lumière du poêle et des feux d’aiguillages. Il regarde la pluie, et se demande si sa gare est assez importante pour que le train de la grande Europe s’y arrête.

Quand le lobbying sert les eurodéputés

La place exceptionnelle de Bruxelles dans la construction européenne et son statut de quasi-capitale de l'Europe en font une cible de choix pour le lobbying. Le Parlement européen est ainsi tout naturellement l'objet de très nombreuses sollicitations de groupements d'intérêts divers. Mais il en tire aussi profit.

"Si on rencontre de plus en plus de lobbyistes désormais dans les couloirs du Parlement européen, c'est bien le signe que celui-ci commence à avoir des pouvoirs extrêmement importants, qui s'accroissent au fil du temps", estime l'eurodéputée socialiste belge Raymonde Dury. Car les lobbyistes ne s'y trompent pas. Ils n'affluent que si leur influence peut compter...

Pour son collègue démocrate-chrétien Fernand Herman, il est normal que, dans toute démocratie, d'aucuns cherchent à peser sur les décisions en se faufilant dans l'antichambre du pouvoir. "Nous devons constamment, en tant que députés européens, explique-t-il, être bien informés pour pouvoir exercer notre mission d'arbitrage entre les différents intérêts en présence dans chaque dossier. Or en nous approchant, les lobbyistes nous fournissent des tas de renseignements souvent fort utiles et je considère dès lors leur rôle d'expertise et d'information comme très important. D'ailleurs, contrairement à ce qu'on pense, les lobbies les plus puissants, pour les eurodéputés, ne sont pas les grosses multinationales, mais ceux qui représentent le plus d'électeurs et qui peuvent mobiliser l'opinion publique. Rappelez-vous Brigitte Bardot et son combat pour les phoques..."

Un bon ménage

A l'instar de la Commission européenne, du Conseil et de la plupart des autres institutions européennes ou internationales présentes à Bruxelles, les 626 eurodéputés n'échappent donc pas à la règle, encore moins à la jungle du lobbying. Mais de tous, ils sont sans doute les seuls à faire relativement bon ménage avec la multitude de groupements de défense qui les harcèlent de toutes parts, dans l'espoir de

faire prévaloir leurs causes philanthropiques ou leurs intérêts commerciaux ou industriels. Et la concurrence est rude, voire féroce, entre lobbyistes, à telle enseigne que le mot "lobbying" lui-même est aujourd'hui galvaudé et couramment utilisé à tort et à travers. Ainsi le lobbying est-il décrit parfois comme un champ corrompateur par certains et il est mal jugé, alors que pour d'autres, il s'agit au contraire d'une activité parfaitement naturelle et correcte, exercée par des gens travaillant pour le bien de la société qu'ils représentent et qui n'ont d'autre but, quoi de plus légitime, que de défendre leur cause.

D'où la difficulté d'imaginer un code de déontologie couvrant les activités de personnes exerçant leur influence dans des domaines d'activités aussi différents, afin de les soumettre à des règles de conduite professionnelle communes, comme l'a encore montré récemment un colloque sur "Pluralisme, lobbyisme et construction européenne", organisé par le Groupe d'étude du lobbyisme européen et l'Université libre de Bruxelles, en collaboration avec le Bureau pour la Belgique du Parlement européen. "C'est un des secteurs les plus difficiles à formaliser et donc à réglementer", confirme le professeur Philippe Schmitter.

Pas de cadre juridique

"Il est tout de même ahurissant que, quarante ans après la signature du Traité de Rome, il n'y ait pas encore un cadre juridique réglementant les lobbyistes belges. Cela permettrait au moins de mettre un terme aux trop nombreuses associations de fait qui pullulent dans la profession", regrette Daniel Gueguen, à la tête d'une société de conseils. Lui se montre en tout cas résolument favorable à une réglementation stricte de ce métier qu'il considère "utile au processus démocratique interne de l'Union européenne, et par ailleurs reconnu au travers des traités qui ont notamment institué des comités consultatifs agricoles". C'est pourquoi il réclame un Ordre professionnel, avec des représentants élus, afin d'établir au plus vite, et en toute transparence, des critères de qualification, ainsi qu'une formation permanente, un code de déontologie extrêmement strict et même,



© Fotoclub SAB

pourquoi pas, des sanctions en cas de non-respect de ces règles.

Frank Van Oss, Secrétaire général de la Fédération européenne du lobbying & public affairs, a aussi rappelé ses exigences pour un code de conduite et de bonne qualité applicable à toute la profession. *"Il faut certainement réglementer, dit-il, mais de là à adopter un code formalisé trop limitant, comme pour les médecins, ce serait aller trop loin"*. Quant à Tony Venables, Directeur d'Euro Citizen Action Service (ECAS), il s'est prononcé pour le meilleur rapport possible entre les lobbies et la défense des intérêts des citoyens. Et lui

de faire remarquer les trous énormes qui existent encore dans certaines branches du lobbying, par exemple la santé.

Enfin, Raymonde Dury s'est elle-même encore déclarée souvent frappée par l'amateurisme du lobbying, en particulier la méconnaissance de beaucoup de ses représentants à l'égard des procédures en vigueur. Des règles de savoir-vivre entre eurodéputés et lobbyistes paraissent donc nécessaires dans la profession, mais il faudra veiller à ce qu'elles s'établissent dans la transparence et le respect d'une vraie démocratie. □

Th. G.

**Pour tout contact
ou information
complémentaire,
n'hésitez pas
à appeler**

le Parlement
européen/Bureau
pour la Belgique
Rue Belliard, 97-113
1047 BRUXELLES
Tél. 02/284 20 05
Fax 02/230 75 55

Transferts d'entreprises : précisions

Quand une entreprise change de mains, les salariés ont souvent le droit de conserver leur emploi. Un mémorandum de la Commission européenne permet d'y voir plus clair.

Madame Ayse Süzen travaillait comme femme de ménage dans l'Aloisiuskolleg, un établissement d'enseignement secondaire de Bonn-Bad-Godesberg en Allemagne. Mais son employeur était la société de nettoyage Zehnacker, qui avait conclu un contrat avec l'Aloisiuskolleg. Lorsque celui-ci a mis fin à ce contrat, Zehnacker a licencié Mme Süzen ainsi que sept autres salariés travaillant comme elle à l'entretien de l'établissement. Mme Süzen a alors saisi le tribunal du travail de Bonn pour faire constater que sa relation de travail durait toujours. Il existe en effet une directive ("loi") européenne de 1977 qui prévoit dans bien des cas le maintien des droits des salariés en cas de transfert d'entreprise. De fait, un mois après la résiliation de son contrat avec Zehnacker, l'Aloisiuskolleg a confié l'entretien de ses locaux à une autre société, Lefarth. Or, cette dernière entreprise a embauché, pour effectuer ce travail, six des huit salariés de Zehnacker; mais ce fait ne figurait pas dans le dossier du procès. Etant donné que ce type de cas ne s'était jamais présenté, le tribunal du travail de Bonn a demandé à la Cour de justice européenne d'interpréter la directive de 1977 pour savoir si elle s'appliquait en l'espèce.

Les juges européens ont estimé, le 11 mars 1997, que l'on ne pouvait pas parler de transfert d'entreprise s'il n'y avait pas de cession d'actifs - locaux, installations, matériel, par exemple - ni de reprise de l'essentiel des effectifs. A partir de là, il appartiendra au tribunal du travail de Bonn de dire si, oui ou non, l'entreprise de nettoyage du collège a été transférée, étant donné que les trois quarts des salariés ont été repris par le successeur de Zehnacker. Ce genre de succession d'entreprise comme contractants d'un établissement dans le secteur du nettoyage se présentait pour la première fois devant les juges européens. Mais ces derniers ont déjà dû interpréter plusieurs dizaines de fois la directive de 1977, ce qui a considérablement clarifié la situation quant à son domaine d'application réel. D'ailleurs, une quinzaine d'autres affaires attendent le jugement de la Cour européenne.

Un mémorandum

Pour aider les salariés à mieux connaître leurs droits en la matière, et les employeurs à bien s'informer sur la loi qu'ils doivent appliquer, la

Commission européenne a adopté un mémorandum. Ce document a d'ailleurs été adopté le jour même de l'arrêt Süzen, le 11 mars 1997. La Commission y explique d'abord que la directive s'applique à tous les transferts d'établissement, d'entreprise ou de partie d'entreprise, publique ou privée, à un autre employeur. La Cour a déjà jugé que même les entreprises menant des activités non marchandes, ne cherchant donc pas à réaliser des bénéfices, sont concernées. La directive n'exclut que les emplois à bord des bateaux naviguant en mer. Quant aux salariés protégés par la directive, ils doivent avoir un contrat ou une relation de travail et ne pas avoir choisi de leur propre chef de quitter l'entreprise à laquelle ils ont été transférés.

Le mémorandum explique également en quoi doit consister le transfert, ainsi que les activités transférées et les conséquences du transfert. Ainsi le transfert ne peut pas constituer par lui-même une raison de licencier les salariés de l'entreprise transférée, ce qui n'empêche pas les licenciements pour raisons techniques ou économiques. Quant aux représentants du personnel, ils continuent, malgré le transfert, de jouir de la protection accordée par les lois nationales. □



EURODROIT

à votre service

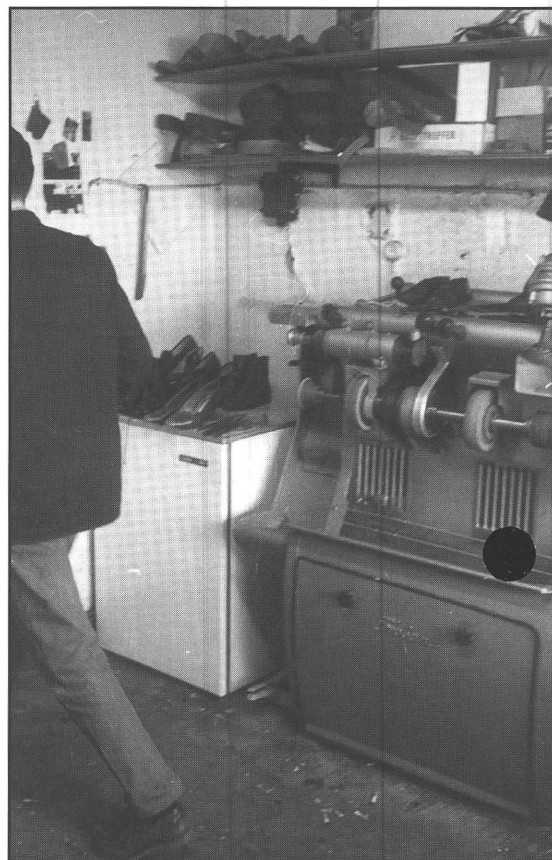
Vous pouvez contacter Eurodroit par téléphone au (02) 295 94 78 tous les jeudis de 14 à 18 heures

Toute demande d'information écrite peut être adressée à

EURODROIT

rue Archimède 73
1000 Bruxelles

Entretiens individuels sur rendez-vous



© Fotoclub SAB

au jour le jour

12 mars 1997

Bioéthique: le Parlement européen demande aux Etats membres d'interdire " le clonage d'êtres humains et de prévoir des sanctions pénales pour en réprimer la violation ". Cette position rejoint celle du commissaire européen chargé de la recherche, Edith Cresson, qui appelle à la mise en place de comités d'éthique compétents pour le clonage.

13 mars 1997

Zaïre: les Quinze ne s'entendent pas sur la proposition française en faveur d'une opération humanitaire internationale pour les réfugiés de l'est du pays.

15 et 16 mars 1997

Albanie: les ministres des affaires étrangères des Quinze, réunis à Appeldoorn (Pays-Bas), divisés, écartent l'idée d'une intervention militaire et de l'envoi d'une force de police internationale dans ce pays en proie à l'anarchie. Un consensus ne se dégage que sur l'envoi d'une mission d'évaluation des besoins, dirigée par un diplomate néerlandais. L'Union se déclare disposée à reprendre son aide financière et humanitaire dès que les conditions de sécurité seront assurées.

22 mars 1997

Russie: au lendemain du sommet américano-russe d'Helsinki, le président Boris Eltsine déclare que "la Russie est prête à adhérer à l'Union européenne". Celle-ci examine actuellement la candidature de dix pays d'Europe centrale et orientale, mais n'envisage pas l'adhésion de la Russie, avec qui elle a déjà signé un accord, non pleinement ratifié, de partenariat et de coopération.

24 mars 1997

Belgique: lancement au château de Val Duchesse à Bruxelles d'une campagne d'information et de sensibilisation à la Conférence intergouvernementale, censée réviser certaines dispositions du traité de Maastricht (voir pp. 6-7).

1er avril 1997

Transports: le ciel européen s'ouvre totalement à la concurrence. C'est l'aboutissement d'un processus de libéralisation engagé depuis 1987. Désormais, toute compagnie européenne pourra ouvrir une ligne où elle le souhaite, y compris sur le marché intérieur d'un pays voisin.

lire et écrire

Politique étrangère commune

A propos de votre article "Quelle politique étrangère pour l'Union" (EURinfo n° 213):

Le simple citoyen que je suis est convaincu que tant qu'il n'y aura pas de gouvernement unique et de vrai parlement, il n'y aura pas de politique étrangère solide, claire, unique. Dans la structure actuelle de ce qu'on appelle abusivement l'Union, avec un droit de veto pour chaque Membre dans beaucoup de domaines, il est impossible d'obtenir autre chose que des décisions vides de toute substance, permettant ainsi aux Etats de mener leurs propres politiques. La cohérence est utopique à quinze; le mot sera ridicule à vingt ou plus. Pour moi, la Communauté est une zone de libre échange et rien d'autre. Avec son élargissement, elle pourra de moins en moins être autre chose. Les directives de la Commission qui visent précisément à une certaine coordination ne sont que plus ou moins suivies par les Etats. Un exemple récent, celui de Renault, où la Commission déclare que deux directives ont été enfreintes mais qu'elle ne dispose pas de moyens directs pour réprimer ces infractions: les directives passent par les parlements nationaux, par les Etats. Les choses étant telles, faut-il vraiment autant de fonctionnaires et autant de sièges d'institutions pour une efficacité voisine de zéro?

*Fernand Albert,
Braine-l'Alleud*

publications

■ gratuites

Les publications précédées d'une ➡ sont disponibles au Bureau en Belgique de la Commission européenne (adresse p. 20), les autres à l'adresse indiquée:

➡ "Livres vert sur les relations entre l'Union européenne et les pays ACP à l'aube du 21^e siècle. Défis et options pour un nouveau partenariat", Commission européenne, 68 p. N° cat.: CF-97-96-370-FR-C.

➡ "Les traités de Rome à la une", Commission européenne, 36 p.: reproduction des premières pages de 32 quotidiens européens datés du 25 mars 1957.

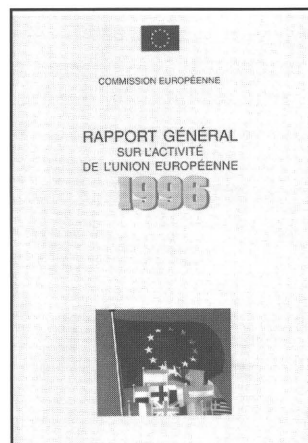
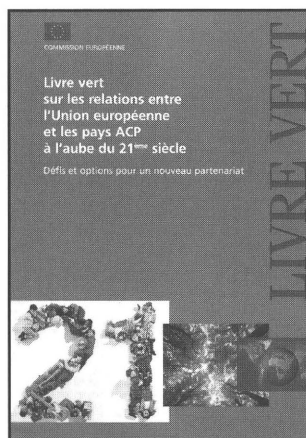
➡ "Pas de paix sans justice. Le procès pour une cour criminelle internationale permanente", un dossier produit par Forum Europe au nom de l'Office humanitaire de la Communauté européenne (ECHO), 14 p. Rens.: Office humanitaire de la Communauté euro-

péenne, rue de la Loi 200, bureau G1-5/229, 1049 Bruxelles.

■ en vente

Les publications suivantes sont en vente:

- au Moniteur belge, rue de Louvain 40-42, 1000 Bruxelles;
- à la Librairie européenne, rue de la Loi 244, 1040 Bruxelles;
- au CREDOC, rue de la Montagne 34/11, 1000 Bruxelles;
- à la librairie Jean de Lannoy, avenue du Roi 202, 1060 Bruxelles;
- "Rapport général sur l'activité de l'Union européenne 1996", Commission européenne, 587 p., 33 ECU (hors TVA). N° cat. CM-02-96-892-FR-C.
- "Livre vert sur le commerce", Commission européenne, Bulletin de l'Union européenne, Supplément 2/97, 52 p., 7 ECU (hors TVA). N° cat. CM-03-97-280-FR-C.



La vie au Bureau

Le 18 mars dernier, les élèves de 6e primaire "Omaira Sanchez" de l'école "Het Molenschip" d'Evergem ont passé une très instructive matinée au Bureau en Belgique de la Commission européenne. Au programme, deux vidéos sur l'Europe ("La passion d'être libre" et "Fréquence Europe") et surtout une rencontre avec le commissaire européen Karel Van Miert, pour qui ils avaient préparé une liste de...

212 questions: sur l'euro, la politique de concurrence, les langues, les pouvoirs du Parlement européen, le drapeau aux douze étoiles, l'Europe sociale, les futures plaques de voiture, l'absence de la Suisse, sur sa propre carrière de commissaire, etc. Le tout s'est terminé par une petite réception en l'honneur de ces élèves qui ont bien mérité le titre de "classe européenne".



© T. Dauwe



A épingler



- 15 et 16 mai 1997: 1er Sommet européen des régions et des villes, organisé à Amsterdam par le Comité des régions.

Renseignements Comité des régions: fax 02/282.23.18

E-mail: pasqual.maragall@cdr.be

- 28 mai 1997: commémoration à Amsterdam du 50e anniversaire du plan Marshall de reconstruction économique de l'Europe

Les systèmes européens de protection sociale, qui reposent sur un modèle de solidarité raisonnable et nécessaire, ont fini par devenir un frein à la croissance économique et à la création d'emplois. Si la construction d'une Europe sociale signifie la mise en place d'un tel frein à l'échelon européen, elle signifiera également la poursuite de la montée du chômage.

Wim Van der Beken, directeur du service des études du Vlaams Economisch Verbond, et **Jan Van Doren**, porte-parole du Vlaams Economisch Verbond, dans *De Morgen* du 15 mars 1997

Ils ont dit ou écrit ...

Les citoyens européens manifestent de plus en plus qu'ils veulent eux-mêmes être acteurs de changement. C'est une bonne nouvelle. Qu'ils disent clairement aux institutions qui les représentent ce qu'ils attendent d'elles. Et qu'ils demandent des comptes à leurs gouvernements quand ceux-ci refusent d'aller de l'avant au niveau européen.

Jacques Santer, président de la Commission européenne, dans *La Libre Belgique* du 25 mars 1997.

L'Europe nous enfonce parce que l'Union monétaire survient à un mauvais moment, lorsque la croissance tarit. C'est pourquoi il faut réaliser cette Union monétaire au plus tôt, pour mettre fin à la conjonction d'influences défavorables.

L'économiste **Jacques Dreze**, dans *Le Soir* du 15 mars 1997.



"Il ne peut y
d'Europe sociale sans
Europe syndicale... parce
que le dialogue social,
c'est l'écoute de la diffé-
rence et puis, à un
moment, on cherche un
bon compromis."

Jacques Delors

1992

EURINFO est édité
par le Bureau en Belgique
de la Commission
européenne
73 rue Archimède
1000 Bruxelles
Tél. (02) 295 38 44
Fax (02) 295 01 66

Secrétaire de rédaction:
François JANNE D'OTHÉE

Les articles signés n'enga-
gent que leurs auteurs et
n'expriment pas nécessaire-
ment la position de la
Commission.

La reproduction des articles
est autorisée, sauf à des fins
commerciales, moyennant
mention de la source et envoi
au Bureau en Belgique de la
publication.

© CECA-CEE-CEEA
Bruxelles-Luxembourg 1
CC-AH-97-004-FR-C

Lay-out et mise en page :
UPO - Bruxelles

Impression :
La Charte - Eruges